Date de la dernière MAJ : 06/10/2025
Formacode(s) : 42851

LE PERMIS DE FORMER « mise à jour »

Formation obligatoire pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage du secteur HCR

https://www.certidev.com/le-permis-de-former

Le permis de former est instauré par l'avenant 17 à la convention collective nationale HCR, signé le 10 janvier 2013 et étendu par l'arrêté du 22 juillet 2013, publié au JO du 31 juillet 2013.

Compétences visées :

- Définir les rôles et missions de la fonction de tuteur, maître d'apprentissage, dans le cadre des contrats en alternance

Public visé :

- Cette formation s'adresse à toute personne ayant suivi la formation initiale depuis plus de 4 ans.

Durée du programme :

- 7 heures

Prérequis :

- Être détenteur d'un Permis de Former depuis 4 ans ;
- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique ;
- Maîtrise de la langue française.

Tarif : Disponible sur notre site internet
(Prise en charge possible, nous contacter pour plus d'informations : 04.94.88.58.59.).

Modalités de financement : CPF, Plan de développement des compétences, France Travail, auto-financement

Modalités d'admission :
Auto-positionnement. Notre équipe de conseillers en formation reste disponible pour vous accompagner, n'hésitez à nous contacter.

Localisation et accessibilité :
Distanciel et/ou présentiel.
Nos locaux sont adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour échanger sur les modalités de suivi de la formation.

Méthodes pédagogiques :
Lors de la formation plusieurs méthodes et technique sont utilisées afin de mettre le stagiaire au cœur de son apprentissage dont il est acteur en permanence.
Une alternance des différentes méthodes active, démonstrative, interrogative et expositive est réalisée lors des animations de séquences de formation.

Les techniques utilisées sont : le travail de sous-groupe, mise en situation, jeux de rôle, étude de cas et brainstorming.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire, étude de cas, quiz ;
- Test en fin de formation : QCM.

À la fin de la formation, le stagiaire se voit délivrer le permis de former, une attestation officielle délivrée par CERTIDEV.

Programme :

Définir les rôles et missions de la fonction de tuteur, maître d'apprentissage, dans le cadre des contrats en alternance

- Mise à jour sur :
- Les conditions d'une intégration professionnelles réussie,
- Les principes d'organisation et de réalisation du parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail (transmission et évaluation des compétences),
- Les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur des HCR.

➔ Comprendre les enjeux du tutorat :
o Une relation pédagogique pour former efficacement dès la phase d'accueil,
o Etablir un programme de travail en concertation avec le centre de formation,
o Organiser les activités de l'alternant,
o Aider l'alternant à l'exécution de son travail,
o Suivre la réalisation du travail,
o Evaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant,
Les contrats en alternance dans le secteur des HCR :
o Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut du salarié,
o Forme et durée des contrats,
o Règlementation et durée de formation.

Délais d'accès :

Entrées et sorties permanentes. Habituellement, les accès sont envoyés 24 heures ouvrées après la réception du dossier complet et la validation du financement.

Indicateurs de résultats :

- Taux de satisfaction 2024 : 88%
- Taux de réussite : 100%

CRC Formation est habilité par CERTIDEV à dispenser les formations au permis de former

Contactez-nous !
www.crc-formation.fr
04.94.88.58.59
contact@crc-formation.fr
245, avenue de
l'université Le nouveau
parc St Clair 83160 LA-

VALETTE-DU-VAR